

Télétransmis au contrôle de légalité

06 JUIL. 2020

CICLIC

Agence Régionale du Centre Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 juin 2020

Le cinq juin deux mille vingt, à quatorze heures trente minutes, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu en visioconférence, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du six mai deux mille vingt.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Estelle COCHARD ; Madame Christine FAUQUET ; Monsieur Jean-Patrick GILLE ; Madame Sabrina HAMADI ; Madame Josette PHILIPPE ; Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ; Madame Alix TERY-VERBE

L'Etat :

Madame Laetitia DE MONICAULT, représentant Monsieur Fabrice MORIO ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Anne-Marie PELSHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Benjamin CADON ; Madame Véronique CHAMPIGNY ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Madame Marie-Anne FONTENIER ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Jessica ROSSELET

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Julie GERMAIN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Anne BESNIER, Madame Emmanuelle DUNAND.

Madame Estelle COCHARD suppléante de Madame Sabrina HAMADI, présente et Monsieur Xavier COUTAU suppléant de Monsieur Olivier L'HOSTIS présents, les votes de Madame Estelle COCHARD et de Monsieur Xavier COUTAU n'ont pas été comptabilisés dans la procédure de vote de ce Conseil d'administration.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Emmanuel PORCHER, Directeur Général à l'éducation à l'égalité des chances et vie citoyenne au Conseil régional Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, chef de service création à la direction des affaires culturelles de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Yannick VUILLEMOT, responsable administratif et financier de Ciclic Centre-Val de Loire ;

CONVENTION TRIENNALE DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2020-2022 ENTRE L'ETAT (CNC, DRAC), LA REGION ET CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE ET CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE 2020

Délibération 09-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

CONVENTION TRIENNALE DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMÉE

Cette convention triennale est organisée en cinq titres :

- Titre I : Soutien à la création et à la production
- Titre II : Soutien à la diffusion culturelle, à l'éducation artistique et au développement des publics
- Titre III : Soutien à l'exploitation cinématographique
- Titre IV : Actions en faveur du patrimoine cinématographique
- Titre V : Modalités de mise en œuvre de la convention

Elle est introduite par le préambule ci-dessous.

Depuis les premières lois de décentralisation, l'État, le Centre national du cinéma et de l'image animée et les collectivités territoriales coopèrent afin de développer le secteur du cinéma et de l'audiovisuel dans les territoires.

Cette politique s'est structurée autour de conventions de coopération qui couvrent un champ très large : la création, la production, l'exploitation en salles, la diffusion, l'éducation à l'image ainsi que la sauvegarde et la diffusion du patrimoine cinématographique. Les Régions sont désormais des partenaires à part entière des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée.

Cette politique de développement dans le secteur cinématographique et audiovisuel menée avec les Régions a permis :

- > de nourrir la diversité culturelle par la représentation de tous les univers cinématographiques et audiovisuels ;
- > d'accroître l'attractivité des territoires en créant des emplois grâce à la structuration d'une filière ; de maintenir un parc de salles de cinéma dense, moderne et diversifié ;

- de renforcer le lien social, l'esprit critique et de renouveler les publics grâce aux dispositifs d'éducation à l'image ;
-/...
- de concourir à l'animation culturelle du territoire à travers des festivals et en sauvegardant le patrimoine cinématographique.

Outil de coopération, l'agence Ciclic, établissement public de coopération culturelle, assure la mise en œuvre de la politique publique dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée pour la région Centre-Val de Loire dans le cadre des missions et du mandat qui lui ont été confiés par la Région et la DRAC.

Les succès rencontrés par les films soutenus (*La vie rêvée des anges*, *120 Battements par minute*, *Funan*, etc.) ont, au fil des années, créé un marqueur très fort de la politique de la Région Centre-Val de Loire. L'implantation de Ciclic Animation à Vendôme, en accueillant des cinéastes du monde entier, fait rayonner le territoire de la région Centre-Val de Loire au-delà des frontières hexagonales et européennes.

Avec le bouleversement numérique, les industries culturelles sont depuis plusieurs années en mutation. Pour tenter de construire une réponse pertinente à cette bataille des contenus, et dans un contexte de transformation des politiques publiques, les partenaires régionaux ont lancé le label **Val de Loire Cinema Workshop**.

Au-delà de la continuité des missions et du mandat donné par la Région et la DRAC à l'agence Ciclic Centre-Val de Loire dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée, il s'agit de favoriser la convergence des moyens publics, de consolider les activités porteuses d'avenir et d'animer de nouvelles synergies entre les différents acteurs et les territoires.

La principale vocation de ce label est, pour les partenaires de la présente convention, d'investir, aux côtés des initiatives sur les industries créatives des collectivités territoriales, dans la cohérence d'un schéma de développement de la filière du cinéma et de l'image animée au service de l'attractivité de la région dans une perspective nationale, européenne et internationale.

Dans le cadre de ce schéma de développement, Ciclic Centre-val de Loire, la Plateforme pôle cinéma audiovisuel des Pays de la Loire et Films en Bretagne – Union professionnelle ont initié depuis mars 2019, *Deux temps trois mouvements*, label de collaboration interrégionale, pensée et mise en œuvre par ces trois partenaires au profit de leurs professionnels régionaux.

Partant du constat que leurs trois filières régionales disposent de caractéristiques communes et font face à des problématiques similaires, *Deux temps trois mouvements* vise à mutualiser les réflexions et les ressources à l'échelle de ces trois territoires, pour répondre conjointement aux besoins identifiés sur ces trois territoires, et contribuer ainsi à la structuration des filières images régionales.

Concrètement, *Deux temps trois mouvements* propose des offres exclusives de formations professionnelles à destination des professionnels ligériens, bretons et du Centre-Val de Loire, et

contribue au développement de coproductions à travers l'organisation régulière de rencontres professionnelles et de marchés de coproductions à rayonnement interrégional et international.

./...

S'agissant du CNC, cette convention de coopération doit être l'occasion d'accompagner les Régions dans leur politique du cinéma et de l'image animée autour de trois objectifs prioritaires :

- l'indépendance créative des auteurs et celle économique des entreprises ;
- l'internationalisation des œuvres et l'attractivité des territoires ;
- l'accès aux œuvres et la reconquête du jeune public.

Par ailleurs, forte de sa stratégie culturelle « Une ambition culturelle régionale partagée », votée lors de l'Assemblée plénière (DAP n°17.02.11) des 29 et 30 juin 2017 et issue des États Généraux de la Culture de 2016, la Région Centre-Val de Loire veillera en particulier à ce que cette convention de coopération s'inscrive notamment dans l'ensemble des mesures en œuvre suivantes :

- 100% des territoires couverts par des interventions régionales en renforçant la stratégie régionale d'aménagement culturel (mesure 2) ;
- L'accompagnement de la mise en réseau et des coopérations des professionnels du territoire (mesure 6) ;
- La mise en place d'un Parcours Éducation Culturelle et Artistique (EAC) en région Centre-Val de Loire (mesure 7) ;
- Le soutien au rayonnement et à la mobilité nationale et internationale des artistes et projets artistiques (créations, manifestations, etc.) (mesure 13) ;
- Le soutien à la créativité numérique et aux nouveaux usages numériques (création numérique pluridisciplinaire, outils innovants de médiation culturelle) (mesure 15) ;
- Le soutien à la structuration et au développement de la plateforme « Métiers Culture » dans le cadre de la politique d'accompagnement de l'emploi, de la formation et des compétences dans le secteur culturel (mesure 18) ;
- La constitution d'un fonds de dotation culturel et d'un fonds d'avance de trésorerie permettant d'aider la réalisation de projets culturels (mesures 19 et 20).

Afin de répondre aux enjeux spécifiques de chacun des tiers à la convention, les partenaires s'engagent autour des quatre axes suivants :

1. L'accompagnement de la création indépendante

La Région et l'agence Ciclic, avec le soutien du CNC, ont pour objectif de contribuer à la diversité culturelle, en soutenant des œuvres de qualité, en contribuant au renouvellement de la création et des talents en matière cinématographique et audiovisuelle, notamment des talents du territoire régional. Cet accompagnement se matérialise en particulier dans les champs d'intervention suivants :

- en faisant du soutien au cinéma d'animation un marqueur fort de la politique régionale.

../...

- en soutenant et favorisant l'émergence de nouvelles écritures (nouvelles formes de création tant sur la forme que le contenu en encourageant l'adaptation de l'écriture aux nouvelles méthodes de production et de diffusion) et le renouvellement des talents. Le CNC souhaite lancer une réflexion avec la Région sur la création de conservatoire d'écriture pour être en mesure de former dès le plus jeune âge, les auteurs de demain.
- en renforçant le soutien au documentaire, par la mise en œuvre de soutiens sélectifs à l'écriture, au développement et à la production.
- en poursuivant le rôle d'observateur national des politiques territoriales de soutien au cinéma et à l'audiovisuel porté par l'agence Ciclic.

Le CNC encourage la Région à renforcer l'accompagnement des auteurs par la désignation d'une personne référente qui sera en charge de répondre, d'orienter les auteurs au regard de l'ensemble des services qu'elle propose.

2. Le renforcement de l'attractivité du territoire et de la structuration de la filière

La Région Centre-Val de Loire propose de renforcer l'attractivité du territoire et de la structuration de la filière à travers la plateforme *Val de Loire Cinema Workshop*.

Val de Loire Cinema Workshop est susceptible de démultiplier, in fine, les ressources créatrices des acteurs locaux et professionnels en termes de projets, d'activités, de création d'emplois et d'entreprises, d'implantation de nouvelles entreprises, et par là-même, de contribuer durablement au développement des industries créatives sur le territoire et plus généralement au développement du territoire régional.

Cette plateforme s'articule autour de deux enjeux majeurs :

- Développer l'attractivité et le développement économique du territoire par un investissement dans la filière cinématographique ;
- Contribuer à une meilleure reconnaissance des initiatives régionales sur le plan national, européen et international.

3. L'aménagement culturel des territoires pour favoriser le lien entre les œuvres, les artistes et les habitants

Les partenaires placent les publics et les individus au cœur de leur démarche de service public de la culture en région Centre-Val de Loire, par la qualité et la variété des projets accompagnés, par le nombre de lieux et territoires concernés, par les différentes formes de médiation et de ressources proposées. Au centre de cette diffusion culturelle, l'agence privilégie les conditions de la rencontre entre les habitants et les œuvres qu'elle défend et soutient.

../...

Cette politique d'aménagement culturel des territoires s'organise autour des trois axes suivants :

- l'accompagnement d'un cinéma pluriel, à travers :
 - la mise en œuvre d'actions de diffusion des œuvres cinématographiques soutenues en salle ;
 - le soutien et l'accompagnement des festivals régionaux.

- la mise en œuvre d'une politique de soutien à l'exploitation renouvelée :

La France possède un parc de salles unique au monde au vu de sa densité, de sa singularité et de sa diversité grâce à une politique de soutien ininterrompue depuis plus de cinquante ans. Ce parc enregistre un haut niveau de fréquentation, témoignant de la vitalité du 7ème art auprès du plus grand nombre.

Le CNC soutient le secteur de l'exploitation pour assurer le maintien sur l'ensemble du territoire d'un réseau dense et moderne de salles facilitant l'accès du public aux œuvres à travers des aides à l'investissement et au fonctionnement.

Par ailleurs, l'IFCIC, grâce à un mécanisme de garantie bancaire contribue à l'ensemble des besoins de financement des exploitants de salles de cinéma. Depuis 2015, afin de contribuer au maintien, en France, de la diversité du réseau de salles, le CNC a confié à l'IFCIC la gestion d'un mécanisme de soutien aux opérations de reprise de salles de cinéma (prêts participatifs et garantie bancaire majorée).

Le CNC soutient les salles qui offrent une programmation art et essai.

Outre ces dispositifs de soutien, le CNC accompagne les associations nationales qui favorisent la rencontre du public avec les œuvres et font la promotion de la diversité de la création cinématographique et audiovisuelle : Association française des cinémas d'art et d'essai (AFCAE), Groupement national des cinémas de recherche (GNCR), Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (ACID), Agence du Court métrage (ACM).

Le CNC soutient également l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC) qui, outre son rôle visant à favoriser l'accès des salles aux films d'exclusivité ou de patrimoine, peut également fournir des conseils (diagnostics, études de plan et de faisabilité, mission d'expertise pluriannuelle sur le suivi d'un projet), à la demande des collectivités territoriales qui le souhaitent, des études cinématographiques territoriales dans le cadre de l'aménagement de leurs territoires.

L'ADRC est enfin une association diligentée par le CNC pour les conseils dans des projets de créations, rénovations ou extensions des cinémas se situant dans les communes du Plan Action Cœur de ville et, plus largement, des communes qui s'engagent dans une opération de revitalisation de leur territoire dans les conditions prévues à l'article 157 de la loi ELAN du 23 novembre 2018.

..!..

L'indice de fréquentation est relativement stable en région Centre-Val de Loire (2,5 fois par habitant) mais se trouve en deçà de l'indice national (autour de 3,2), démontrant que le soutien à l'exploitation régionale reste un enjeu majeur pour les partenaires. Ce soutien s'articule autour des dispositifs suivants :

- le soutien en faveur d'un maintien d'un parc de salles dense et moderne ;
- le soutien en faveur d'un maintien d'une action culturelle diversifiée, au bénéfice des structures de diffusions cinématographiques assurant une programmation d'œuvres d'Art et Essai ;
- l'accompagnement à la structuration des exploitants régionaux, au travers le soutien apporté à l'Association des Cinémas du Centre (ACC) ;
- le Cinémobile : le cinéma au plus près des territoires dans le cadre d'une expérience régionale unique ;
- le financement d'emplois de médiateurs dans les salles d'exploitation régionales indépendantes ;
- le renouvellement des projecteurs numériques des salles du territoire.

Le CNC et les Régions ont fortement contribué, à hauteur de près de 100 millions d'euros, à la numérisation, à compter de 2010, du parc des salles de cinéma qui n'étaient pas à même de financer cette importante mutation technologique avec les seules contributions des distributeurs imposées par la loi.

Du fait de leur obsolescence, ces équipements de projection vont devoir prochainement être renouvelés. Et, comme les travaux de l'Observatoire de la petite et moyenne exploitation mis en place par le CNC l'ont montré, il ne fait nul doute qu'une large part des exploitations de taille petite ou moyenne vont avoir besoin d'un soutien financier des pouvoirs publics, au premier rang desquels les Régions et le CNC, pour faire face à cet investissement naturellement indispensable pour la pérennité de leur activité.

Le CNC va mettre en place, à compter de 2021, un dispositif d'aide spécifique permettant, en complément des apports propres des exploitants, du soutien automatique à l'exploitation et des aides des Régions, de financer ce renouvellement des équipements de projection.

• La sauvegarde du patrimoine cinématographique régional :

Les politiques régionales concertées entre la Région et l'État, menées par l'agence Ciclic, ont célébré en 2016 le travail d'une décennie dédiée à la collecte et la valorisation du patrimoine filmique amateur de la région Centre-Val de Loire, qui réunit actuellement plus de 22 000 œuvres provenant de plus de mille dépôts en quatorze ans. Depuis une trentaine d'années, les cinémathèques et archives audiovisuelles régionales confèrent aux œuvres amateurs et films de famille, le statut d'objets historiques et mémoriels et se servent de leur qualité de témoins visuels du passé pour écrire et témoigner de l'histoire.

Ces contenus constituent aujourd'hui à la fois de la matière pour alimenter les processus créatifs de réalisateurs mais aussi, grâce à leur valorisation, un objet de cohésion sociale.

Afin de promouvoir une offre cinématographique comprenant les œuvres de patrimoine et d'en assurer la valorisation, le CNC mène une politique patrimoniale nationale et internationale et soutient sur de nombreux territoires des actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique mises en œuvre par des cinémathèques ou des associations œuvrant dans ce secteur.

4. L'accompagnement des citoyens de demain avec l'éducation aux images et les pratiques artistiques

La démocratisation des outils de création et de diffusion des images, l'omniprésence des écrans, la massification des flux et le formatage commercial des contenus imposent d'accompagner les regards particulièrement du jeune public. L'enjeu est de comprendre comment sont faites les images, de favoriser l'expression artistique et de proposer une approche sensible des œuvres. Il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer une politique publique en faveur de l'accompagnement des regards, en conformité avec la Charte pour l'éducation artistique et culturelle à l'initiative du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle. Les partenaires régionaux s'engagent dans ce mouvement et contribuent au quotidien au maillage culturel du territoire.

Ces démarches constituent aujourd'hui une priorité des politiques publiques, car lire et écrire le monde qui nous entoure – pour mieux l'appréhender dans toute sa complexité – ne passe pas uniquement par le texte mais également par les images.

Outil de coopération, l'agence Ciclic travaille à une plus grande articulation de ses dispositifs et de ceux des partenaires institutionnels (PACT, politiques interministérielles...) en faveur des publics, à travers :

- l'affirmation de sa mission de pôle régional d'éducation aux images ;
- l'accompagnement des regards en temps scolaire par des actions éducatives et culturelles, à travers la promotion des dispositifs nationaux *École et Cinéma*, *Collège au Cinéma*, *Lycéens et apprentis au Cinéma* ainsi que les enseignements obligatoires et facultatifs de spécialité cinéma-audiovisuel dans les filières générales et technologiques des lycées, et la possibilité pour la Région Centre-Val de Loire de participer au financement de services-civiques en vue de développer des ciné-clubs au sein des lycées de la région ;

../...

- le développement d'une démarche volontariste en matière de pratiques et enseignements artistiques

Le CNC a mis en œuvre deux dispositifs hors temps scolaire, *Passeurs d'images*, et *Des cinés, la vie !*, en direction des publics en difficulté d'accès aux pratiques cinématographiques destinés à sensibiliser à l'image et à la citoyenneté les mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire.

La réussite de ces opérations repose sur un partenariat entre les ministères chargés de la culture et plus particulièrement des Directions régionales des affaires culturelles, de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la politique de ville, de la justice, de la santé et de la jeunesse et des sports ainsi qu'avec les collectivités territoriales et les professionnels du cinéma.

Le CNC finance la coordination nationale de ces dispositifs que la Région et l'État mettent en œuvre sur leur territoire. La Région et l'État en coordination avec le CNC, décident de prolonger leur partenariat pour développer *Passeurs d'images* en coopération avec les autres services ministériels concernés.

Les partenaires régionaux développent une politique importante en faveur des pratiques artistiques. Elle se déploie sur le territoire régional à travers des dispositifs en temps scolaire et extra-scolaire pour des publics divers. Elle s'articule autour d'actions courtes de sensibilisation et de projets se déroulant tout au long de l'année.

L'agence Ciclic fait le lien entre les artistes associés et les équipes pédagogiques des établissements partenaires (expertise artistique et pédagogique, dossiers administratifs, recherche d'intervenants...), au travers des actions suivantes :

- un partenariat avec le dispositif national *Passeurs d'images* ;
- le programme éducatif de l'agence Ciclic intitulé *Des regards, des images*, donnant ainsi une nouvelle impulsion à l'engagement pour une sensibilisation aux images ouverte à tous ;
- des recherches en matière pédagogique, de développement de nouvelles formes d'actions culturelles, de formation et d'édition, contribuant au développement de nouvelles ressources pour diversifier les pratiques sur les territoires.

- l'édition pédagogique au travers du webmagazine *Upopi*, du site « Initiation au Vocabulaire de l'Analyse Filmique » (Le Cours en ligne) et le développement de nombreux autres outils d'accompagnement des publics et de diversifier autant que de qualifier les actions.

Enfin, pour toucher l'ensemble des jeunes, notamment là où ils se trouvent, le CNC a souhaité relancer en s'appuyant sur les jeunes du service civique la tradition des ciné-clubs dans les collèges et les lycées, qui a permis à tant de générations de découvrir, d'aimer le cinéma et d'en tirer un regard curieux et critique sur le monde.

../...

Formés notamment par les pôles régionaux d'éducation à l'image, les jeunes en service civique peuvent se rapprocher des médiateurs des salles pour relancer les ciné-clubs et peuvent les aider dans l'animation de la salle permettant ainsi de faire un pont entre les jeunes, la salle et les dispositifs d'éducation à l'image.

En 2019, 48 jeunes du service civique ont été recrutés sur le territoire régional.

CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2020

En application de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée pour la période 2020-2022 signée entre l'Etat (DRAC), le Centre national du cinéma et de l'image animée, la Région Centre-Val de Loire et l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique, et notamment de son article 24 relatif aux dispositions financières, il est proposé d'approuver l'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2020.

Ces engagements prévisionnels s'établissent comme suit en faveur des actions mises en œuvre par l'agence Ciclic Centre-Val de Loire :

- Région Centre-Val de Loire : 2 651 400 € (engagement conventionnel global de 3 207 700 €),
- Etat :
 - CNC : 727 433 € (engagement conventionnel global de 887 833 €),
 - DRAC : 205 700 € (engagement conventionnel global de 319 000 €),

Le détail des engagements par action est présenté dans la convention.

Décide à la majorité absolue des membres présents ou représentés

- d'adopter les termes de la convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 entre l'Etat (CNC, DRAC), la Région et Ciclic Centre-Val de Loire ;
- d'adopter les termes de la convention d'application financière au titre de l'exercice budgétaire 2020 ;
- d'autoriser le directeur général de l'agence à signer ces conventions et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Votants : 22

Pour : 20

Abstentions : 2

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre,
l'image et la culture numérique

Agnès SINSOLIER-BIGOT

